



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rentes viagères

Question écrite n° 35492

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les désagréments que rencontrent un nombre croissant de professionnels non salariés (professions libérales, artisans, commerçants, etc.) qui avaient souscrit des contrats de retraite et de prévoyance « Madelin » (du nom du ministre des petites et moyennes entreprises de l'époque - 1994 - inspirateur de cette formule de prévoyance). Ces professionnels ont été intéressés à ces contrats en raison de la déductibilité fiscale qui s'y rattachait. Aujourd'hui, cependant, ils découvrent avec stupéfaction que le contrat « Madelin » ne supprime pas l'impôt mais le diffère simplement. En d'autres termes, l'économie fiscale d'aujourd'hui risque de se transformer, à terme, en un lourd surplus d'impôt... Dans ces conditions, ne serait-il pas possible de veiller à ce que l'information des candidats souscripteurs puisse être sensiblement améliorée, notamment par rapport aux risques encourus en cas d'interruption du contrat et sur le fait que le dispositif envisagé ne présente pas de possibilité de rachat ?

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35492

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1999, page 5691